

Convention

entre

La Fondation de l'Université du 3^e âge de Genève, ci-après « Uni3 »
Rue De-Candolle 2
1205 Genève

et

Les Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève, ci-après « CJB »

- Article 1. Sous le nom d' « Ateliers verts », les CJB mènent un programme d'activités intergénérationnel destiné aux enfants âgés entre 8 et 11 ans et encadré partiellement par des bénévoles adhérents à Uni3 ou de l'AAJB (Association des Amis du Jardin botanique).
- Article 2. Sous son aspect scientifique et pédagogique, le programme d'activités des Ateliers verts relève de l'entièr responsabilité des CJB, qui ont également la responsabilité éditoriale de la brochure qui annonce ce programme. Les frais de réalisation et d'impression du programme sont à la charge des CJB.
- Cette brochure comprendra obligatoirement le logo d'Uni3 et mentionnera la collaboration avec Uni3.
- Article 3. Uni3 procure à cette activité conjointe une adresse courriel, une ligne téléphonique, un module informatique de gestion des inscriptions sur sa base de données, une page dédiée sur son site internet (www.unige.ch/uni3) ainsi qu'un poste de travail équipé.
- Article 4. Les bénévoles actifs aux Ateliers verts sont engagés sur la base d'une adhésion à Uni3, mais ils sont au bénéfice d'une convention de bénévolat de la Ville de Genève. A titre exceptionnel, dans la mesure où la convention de bénévolat de la Ville de Genève ne pourrait pas s'appliquer, ils peuvent être mis au bénéfice de la convention de bénévolat d'Uni3. Ils sont dispensés de la cotisation d'Uni3.
- Outre les propositions de nouveaux bénévoles venant d'Uni3, toute question ressortissant aux ressources humaines est sous la responsabilité des CJB.
- Article 5. L'inscription des enfants aux Ateliers verts est gérée par Uni 3.
- Article 6. Uni3 encaisse les frais d'inscription et gère les dépenses liées aux fournitures nécessaires au bon fonctionnement des ateliers. Au moins une fois par année, la comptabilité d'Uni3 verse le solde du compte de chèques postaux « Ateliers verts » aux CJB en veillant à conserver un « fonds de caisse » nécessaire au frais de fonctionnement courants.


Université du 3^e âge de Genève


Conservatoire et jardin botaniques de Genève

Ainsi fait à Genève en deux exemplaires, le 30 mai 2014